REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

SEEZ
PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

N° 2026/010/003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 3 novembre, à 20h00,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Pierre-Yves **ARPIN**, Christine **CLEMENT**, Nadège **EMPEREUR**, Michèle **FERRARIS**, François **GAZAVE**, Jean-Marie **JACQUEMIN**, Fanny **JORCIN**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Bruno **MERENDET**, Willy **PAILLEX**,

Absents excusés : Romain **BOUVET**, Joëlle **CAMPERS**, Anne-Emmanuelle **LECLÈRE** (pouvoir à Mathieu **LECLERCQ**), Mathieu **LECLERCQ**, Coline **MARGUERETTAZ** (pouvoir à Alain **MARGUERETTAZ**) Claire **VANMARCKE** (pouvoir à **Nadège EMPEREUR**).

Secrétaire de séance : Christel **MAILHÉ**

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 15
Date de la convocation : le 29 octobre 2026
Date de publication : 6 novembre 2026 au 6 janvier 2027

****

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DESIGNER UN COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement de 2027.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V, articles 156 à 158,

Vu le décret en Conseil d'Etat n°2003-485 du 5 juin 2003 définissant les modalités d'application du titre V de la loi n°2002-276,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Sur rapport du Maire,

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20261103-2026-010-003-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

.../...

Après délibération le Conseil Municipal décide :

➔ **D'AUTORISER le Maire à désigner** un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui sera un agent de la Commune.
Le Coordonnateur d'enquête recevra **30 euros** pour chaque séance de formation.

➔ **DE CHARGER** le Maire de la nomination du coordonnateur.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



La secrétaire de séance,
Christel MAILHÉ



Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20261103-2026-010-003-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026